DÉPARTEMENT DU LOT **2015-37**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

Convocation le 20 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le trente octobre, à dix neuf heures et quarante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES.
Était (ent) excusé (e)(es): Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Secrétaire de séance: Mathieu MOLINIÉ

CRÉATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée:
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Contenu que l'adjoint technique de 2ème classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique de 1ère classe

Monsieur Le Maire propose l'assemblée:
La création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps non complet soit 16h par semaine à compter du 30 novembre 2015.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C* de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie *C* dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,
Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire réuni le 10 avril 2015,

DÉCIDE :
- d'adopter la proposition du Maire de créer un poste d'adjoint technique 1ère classe ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 30/10/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 02/11/2015
Le Maire, Albert Castadot